

Association des propriétaires des Villas de l'Anse



Communiqué 2021-01 (2021-01-20)

Marina 1 / Projet de réaménagement

Communication aux membres de l'APVA

Au cours des dernières années, le profil démographique du Domaine a grandement changé depuis l'arrivée d'une soixantaine de nouveaux membres. Les membres de l'APVA y demeurent pour la quiétude de l'environnement et l'accessibilité au lac, leur permettant de pratiquer les sports nautiques. La qualité des services offerts par l'APVA, l'attention apportée à l'entretien du Domaine et les efforts déployés pour protéger l'environnement et son aspect naturel en ont fait une place de choix et un endroit recherché pour y demeurer.

Le lac Memphrémagog est magnifique. Le Domaine des Villas de l'Anse est notamment un bel exemple de démocratisation de l'accès au lac en permettant à un plus grand nombre de résidents de jouir de sports nautiques et d'aires de détente de façon sécuritaire et dans le respect de l'environnement.

Les changements climatiques, l'ensablement de la Baie de l'Anse, malgré nos efforts de contrôle de l'érosion, les impératifs de la gestion du barrage et l'engouement pour l'achat d'embarcations de type ponton ont créé, au cours des dernières années, des enjeux problématiques majeurs pour les utilisateurs de notre Marina I. Ces enjeux sont une préoccupation pour les usagers de la marina 1.

Le CA de l'APVA a été saisi de cette problématique. Tel que mentionné lors de la dernière assemblée générale de l'APVA, le CA a formé et mandaté un comité afin de préparer une étude de faisabilité afin de suggérer des solutions visant ces principaux enjeux et de les soumettre aux autorités compétentes.

Le comité de la Marina 1 est constitué de : **Jean-Guy Saint-Martin, Josette Bossy, Joanne Déziel et Pierre Desbiens.**

Le projet de réaménagement de la marina 1 a été complété et a été déposé au Comité d'urbanisme de la ville de Magog, à la Mairesse de Magog, au ministère des pêches du Québec et au ministère de l'environnement du Québec à l'automne 2020.

Les points saillants de ce projet sont les suivants:

- 1- Éloigner la Marina de 20 pieds de la rive afin d'atténuer les inconvénients de la période des basses eaux.
- 2- Élargir, aux endroits requis, l'espacement entre les doigts de quai afin de permettre l'accès aux pontons et voiliers de façon sécuritaire et conviviale.
- 3- Ajouter 7 nouveaux droits d'amarrage, tel que nous le permet notre bail hydrique, afin de répondre à la demande de nouveaux membres et permettre l'auto-financement de ce projet.
- 4- Prévoir un quai de mise à l'eau pour les canots et kayaks.

Le plan ci-joint illustre les changements proposés :

[Croquis du projet de réaménagement Marina 1](#)

[Projection sur la baie de la Marina 1 réaménagée](#)

Globalement, ces changements nécessitent de prolonger la passerelle Nord (B) de 62 pieds et la passerelle Sud (C) de 57 pieds. La passerelle A ne subira aucune modification. La marina ne sera donc pas plus rapprochée des rives nord et sud et le bruit n'indisposera pas plus les riverains.

Ce faible déplacement vers l'ouest (vers le large) n'aura pas de conséquences majeures pour les riverains immédiats. On peut visualiser ce léger changement de perspective sur la projection de la marina réformée sur la photo satellite de la baie.

Consultation auprès des personnes concernées / Approbation de la Ville :

L'APVA a déposé à la ville de Magog une requête visant à réaménager la marina 1. Avant d'entamer les procédures légales d'adoption, le Conseil municipal de la Ville de Magog a demandé de consulter les personnes concernées par ce projet de réaménagement. Il s'agit des riverains ayant une vue sur la marina qu'ils soient membres de l'APVA ou non, des propriétaires de droits d'amarrage de la marina 1 et des locataires d'espaces de canots/kayaks à la marina 1.

Une lettre personnalisée leur a été adressée en les invitant à faire parvenir leurs commentaires et appui à ce projet auprès de la Ville de Magog.

Un projet collectif dont bénéficiera l'ensemble des usagers de la Marina 1.

Ce projet de réaménagement, tout en rendant notre marina plus conviviale et plus sécuritaire, offre les principaux avantages suivants :

1. Permettre aux usagers de canots/kayaks d'accéder au lac plus facilement grâce à la construction d'une plateforme de mise à l'eau.

2. Faciliter la navigation durant la période des basses eaux.
3. L'éloignement de la marina de la rive réduira le bruit entendu par les riverains. Les riverains au nord et au sud en bénéficieront également.
4. Faciliter l'accostage des bateaux et particulièrement des pontons et voiliers dans des espaces plus larges.
5. Accroître la sécurité des embarcations dans le cas de vents de forte intensité.
6. Démocratiser l'accès au lac pour un plus grand nombre de résidents de l'APVA.
7. Faciliter la baignade pour les usagers.

Nous sommes donc en attente de l'approbation de la Ville de Magog. Le calendrier d'exécution de ce projet est tributaire du processus d'approbation de ce projet par la Ville et des différentes autorités règlementaires. En comptant sur l'appui de l'ensemble des usagers, nous souhaitons que ce projet obtienne l'aval de la Ville de Magog. Nous vous tiendrons informés de tout développement dans ce sens.

Le Conseil d'administration